

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2022-12-16 Date de révision : 2022-12-16 Version : 1,0

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : CRM-dcGTX2&3-d

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Solution d'étalonnage certifiée pour les décarbamoylegonyautoxines-2 et -3, pour utilisation en laboratoire seulement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada  
1411, rue Oxford  
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1  
T 1-902-426-8281



Conseil national de  
recherches Canada

National Research  
Council Canada

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% en poids
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	99,99
Décarbamoylegonyautoxine-2 (dcGTX2)	(n° CAS) 86996-87-4*	0,0038
Acide chlorydrique	(n° CAS) 7647-01-0	0,0018
Décarbamoylegonyautoxine-3 (dcGTX3)	(n° CAS) 87038-53-7*	0,00074

\*n° CAS pour forme base libre

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, les gonyautoxines (dcGTX2,dcGTX3, etc.) peuvent entraîner une paresthésie (engourdissement), une paralysie et, dans des cas extrêmes, un arrêt respiratoire.
- Autres symptômes : Les propriétés toxicologiques des toxines paralysantes des mollusques et crustacés telles que les dcGTX2 et dcGTX3 n'ont pas été étudiées de manière approfondie.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipement de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à -12°C / 10,4°F ou moins.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acide chlorydrique (7647-01-0)		
ACGIH	ACGIH OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
ACGIH	ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérigène pour l'homme
IDLH	IDLH [ppm]	50 ppm
NIOSH	NIOSH REL (Ceiling)	7 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL C [ppm]	5 ppm

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Décarbamoylgonyautoxine-2 (dcGTX2) (86996-87-4)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Décarbamoylgonyautoxine-3 (dcGTX3) (87038-53-7)</b>	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide, incolore, liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,0 g/mL
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>Acide chlorhydrique (7647-01-0)</b>	
DL50 orale rat	238 – 277 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg

  

<b>Eau (7732-18-5)</b>	
DL50 orale rat	> 90 mL/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. pH: 3,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. pH: 3,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Acide chlorhydrique (7647-01-0)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités suffisantes sont ingérées, les gonyautoxines (dcGTX2,dcGTX3, etc.) peuvent entraîner une paresthésie (engourdissement), une paralysie et, dans des cas extrêmes, un arrêt respiratoire.

Autres symptômes : Les propriétés toxicologiques des toxines paralysantes des mollusques et crustacés telles que les dcGTX2 et dcGTX3 n'ont pas été étudiées de manière approfondie.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### CRM-dcGTX2&3-d

Persistance et dégradabilité	Non établi
------------------------------	------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### CRM-dcGTX2&3-d

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

## SECTION 13 : Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum. Recycler les contenants vides là où les installations existent.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD/IMDG/IATA

Non réglementé pour le transport

### Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible  
Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

## SECTION 15 : Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Décarbamoylgonyautoxine-2 (dcGTX2)	n° CAS 86996-87-4	0,0038% en poids
Décarbamoylgonyautoxine-3 (dcGTX3)	n° CAS 87038-53-7	0,00074% en poids

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Décarbamoylgonyautoxine-2 (dcGTX2)	n° CAS 86996-87-4	< 1%
Décarbamoylgonyautoxine-3 (dcGTX3)	n° CAS 87038-53-7	< 1%

### Acide chlorydrique (7647-01-0)

Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses)  
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	5000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	500 lb (gaz seulement)
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1 %

### 15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

## SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission : 2022-12-16  
Date de révision : 2022-12-16  
Autres informations : Aucun.

# CRM-dcGTX2&3-d

## Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

---

Version : 1,0  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

### **Avis de non-responsabilité :**

*Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.*

*Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.*